



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Partenariats et coordination	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	8
II. Ressources financières	21
A. Vue d'ensemble	21
B. Contributions non budgétisées	22
C. Gains d'efficience	22
D. Taux de vacance	22
E. Formation	23
F. Projets de renforcement de la confiance	24
G. Autres activités relatives aux programmes	24
III. Analyse des variations	25
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	27



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/288 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	27
A. Assemblée générale	27
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	32
Annexes	
I. Définitions	34
II. Organigrammes	36
Carte	38

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, dont le montant s'élève à 41 298 500 dollars.

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK, guidée par son objectif stratégique, suivra et appuiera les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina, et fera rapport à ce sujet ; contribuera au renforcement de la confiance entre les communautés ; fournira un appui dans les domaines des droits humains et de l'état de droit ; assurera des fonctions de coordination et de facilitation et agira en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, de 10 membres de la police des Nations Unies, de 112 agents recrutés sur le plan international, de 220 agents recrutés sur le plan national et de 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérationnelle et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	557,7	730,0	768,5	38,5	5,3
Personnel civil	29 299,0	30 745,2	32 534,4	1 789,2	5,8
Dépenses opérationnelles	7 383,2	8 352,1	7 995,6	(356,5)	(4,3)
Montant brut	37 239,9	39 827,3	41 298,5	1 471,2	3,7
Recettes provenant des contributions du personnel	3 836,6	3 922,1	4 105,4	183,3	4,7
Montant net	33 403,43	35 905,2	37 193,1	1 287,9	3,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	37 239,9	39 827,3	41 298,5	1 471,2	3,7

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé 2020/21	–	–	22	10	5	37
Effectif proposé 2021/22	–	–	22	10	5	37
Composantes						
Composante opérationnelle						
Effectif approuvé 2020/21	8	10	54	72	13	157
Effectif proposé 2021/22	8	10	53	73	13	157
Appui						
Effectif approuvé 2020/21	–	–	37	137	6	180
Effectif proposé 2021/22	–	–	37	137	6	180
Total						
Effectif approuvé 2020/21	8	10	113	219	24	374
Effectif proposé 2021/22	8	10	112	220	24	374
Variation nette	–	–	(1)	1	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b À savoir 34 administrateurs et 186 agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1244 \(1999\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et à promouvoir la stabilité dans l'ouest des Balkans occidentaux.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUK contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (composante opérationnelle et composante Appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.
5. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale et les activités menées avec la présence internationale de sécurité, à savoir la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui sont déployées sous l'autorité générale du Conseil de sécurité, en application de la résolution [1244 \(1999\)](#), et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est déployée conformément au rapport du Secrétaire général du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Conformément à la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission s'attachera à atteindre son objectif stratégique en suivant et en appuyant les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina et en faisant rapport à ce sujet ; en contribuant au renforcement de la confiance entre les communautés ; en fournissant un appui dans les domaines des droits humains et de l'état de droit ; en jouant un rôle de coordination et de facilitation et en agissant en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. S'inspirant de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et des objectifs de développement durable, la Mission continuera de mener en priorité des activités qui favorisent le dialogue, la réconciliation, l'accès à la justice et le respect des droits humains et permettent de mettre en avant le rôle des dirigeants communautaires, des femmes, des jeunes et d'autres acteurs du changement dans les initiatives de renforcement de la confiance intercommunautaire.
7. Consciente du caractère central du processus politique de paix dans le maintien de la paix et conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Mission

continuera d'appuyer la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus par les parties, notamment dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. À cet égard, elle continuera de fournir conseils et appui, à la faveur de missions de bons offices, de la mise en commun de l'information et de réunions, notamment avec de hauts fonctionnaires à Pristina, à Belgrade et dans la région.

8. La Mission continuera de mettre l'accent sur des initiatives de renforcement de la confiance dans l'ensemble du Kosovo, qui contribueront directement à la réalisation de son objectif stratégique consistant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité et à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et pour que toutes les communautés du Kosovo progressent sur la voie de la réconciliation et de l'intégration, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Ces initiatives de renforcement de la confiance s'inscriront dans le prolongement des processus politiques et favoriseront la participation d'un pan plus large de la société kosovare, y compris des femmes et des jeunes, à la prise de décisions.

9. La Mission continuera de se concentrer sur les problèmes que rencontrent les communautés et d'entreprendre, d'appuyer et d'aider à organiser des activités visant à améliorer le fonctionnement des mécanismes obligatoires aux niveaux local et central (services municipaux chargés des communautés et des retours, adjoints aux maires responsables des communautés, vice-présidents des assemblées municipales pour les communautés et commissions des communautés), dans le respect de la législation kosovare, et celui d'autres instances conçues pour garantir un environnement sûr et sécurisé, comme les conseils municipaux pour la sécurité communautaire et les comités locaux de sûreté publique. Elle continuera, en outre, d'agir en faveur de la sécurité des personnes qui reviennent chez elles et de faire un suivi en la matière, notamment en se rendant régulièrement sur des lieux de retour déterminés.

10. La Mission continuera d'appuyer la promotion et la protection des droits humains et de l'état de droit. Elle collaborera activement avec les autorités kosovares de façon à : a) contribuer à ce que la législation et les politiques soient conformes aux normes relatives aux droits humains ; b) faciliter la participation des acteurs locaux aux mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits humains ; c) entretenir des relations avec les organes conventionnels et faciliter les échanges entre les intervenants kosovars qui œuvrent pour les droits humains et les rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme. Elle continuera d'aider les institutions kosovares garantes de l'état de droit à atteindre l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Elle s'attachera à suivre et à analyser l'évolution de la situation en ce qui concerne l'état de droit et à en rendre compte : dans cette optique, elle effectuera des visites sur le terrain et évaluera les progrès réalisés en matière d'intégration de la justice dans la région de Mitrovica, assistera à des réunions organisées dans les locaux du ministère public et dans les établissements pénitentiaires, suivra les procédures judiciaires et l'évolution de la législation et rédigera des rapports thématiques, notamment les rapports relatifs aux réunions mensuelles de coordination consacrées au principe de l'état de droit et à la société civile, qu'elle tient à Mitrovica.

11. La Mission continuera de s'acquitter de fonctions liées à l'authentification des documents d'état civil et restera en contact avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle continuera de faciliter, au besoin, la participation de représentants du Kosovo à des réunions internationales, en particulier celles relatives à des accords multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo. Fidèle

à son engagement de longue date de s'employer à déterminer le sort des personnes disparues, elle continuera de collaborer avec le Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, d'assurer la liaison avec la Commission des personnes disparues du Kosovo et la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et de faciliter les réunions de familles des personnes disparues.

12. La Mission continuera de soutenir les initiatives de concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment les résolutions [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et de tenir compte des questions et préoccupations relatives au genre dans toutes ses activités, notamment en facilitant la participation des femmes à la prise de décisions et en garantissant leur accès à la justice. Conformément à la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil et à sa stratégie-cadre pour les jeunes, la paix et la sécurité, elle continuera d'encourager les jeunes à participer au renforcement de la confiance entre les communautés et à la gouvernance locale et de promouvoir le rôle qu'ils ont à y jouer.

13. La Mission continuera de recalibrer ses activités de communication stratégique de façon à toucher un plus large éventail d'acteurs et d'institutions kosovars et s'emploiera à élargir la portée de son message en utilisant davantage son propre site Web et les médias sociaux. Elle veillera tout particulièrement à sensibiliser davantage le public à ses activités, notamment en ce qui concerne le renforcement de la confiance intercommunautaire, les jeunes et les questions de genre. Elle fera de ses activités de communication stratégique un outil d'exécution de son mandat, qui l'aidera à toucher un public plus large et à mieux faire comprendre son mandat et les activités y relatives.

14. Liés aux objectifs stratégiques et aux priorités de la Mission, les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives aux programmes continueront de jouer un rôle central dans le renforcement de la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat, notamment pour ce qui est de favoriser la confiance entre les communautés, l'accent étant mis sur l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. En mettant en œuvre, en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives aux programmes, la Mission s'emploiera à aider les autorités locales et les communautés vulnérables à faire face aux risques, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui pourraient avoir des conséquences sur les moyens de subsistance et la résilience des communautés. En outre, la Mission s'efforcera d'accroître l'efficacité de son action en menant des projets dans les domaines des droits humains et de l'état de droit. Ces projets l'aideront à renforcer ses partenariats conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier avec les entités des Nations Unies, et à créer des synergies propres à améliorer l'exécution de son mandat.

15. La Mission poursuivra sa stratégie triennale d'assurance de la qualité en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'analyse décisionnelle aux fins de la gestion de la performance opérationnelle, de la transparence et de la communication d'informations. Elle continuera d'organiser des modules de formation sur la visualisation des données et l'analyse de la performance et communiquera les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience avec le Siège et d'autres missions. Pour que ses systèmes de gestion de la qualité demeurent conformes à la norme ISO 9001:2015, elle effectuera également chaque année des contrôles ponctuels concernant telle ou telle disposition qui permettront de vérifier que la norme est respectée.

16. La MINUK mettra en œuvre des initiatives et des activités conformément aux huit objectifs définis dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat

(2020-2030), publié en septembre 2019. Au cours de l'exercice 2021/22, elle continuera d'appliquer des politiques de gestion de l'environnement et des déchets ainsi que son plan d'action environnemental. Elle s'efforcera de prendre des initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et du recyclage et de planter des arbres, mènera des activités de sensibilisation, en particulier dans le contexte de la Journée mondiale de l'environnement, et fera en sorte d'utiliser plus rationnellement les ressources, de réduire les déchets et de limiter son empreinte environnementale globale afin que la Mission obtienne la certification ISO 14001:2015 (Systèmes de management environnemental).

C. Partenariats et coordination

17. La Mission resserrera encore ses liens de coopération avec ses principaux partenaires internationaux – KFOR, EULEX, Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, OSCE et Conseil de l'Europe – et avec différents intervenants bilatéraux et internationaux, notamment dans le cadre de consultations régulières tenues au niveau des dirigeants.

18. La Mission poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, notamment dans le cadre de l'évaluation et de la planification intégrées, afin d'optimiser l'utilisation des ressources des entités des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe continueront de collaborer dans des domaines tels que le renforcement de la confiance, les droits humains et l'état de droit, la communication stratégique, les jeunes et les questions de genre, notamment en menant des activités relatives aux programmes. La MINUK poursuivra également sa collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) dans le cadre de la mise en œuvre du plan conjoint pour l'intégration de fonctionnaires de l'Office dans les opérations de maintien de la paix. Elle tirera parti du savoir-faire de l'Office pour accroître l'efficacité de ses activités dans le domaine de l'état de droit.

19. En outre, la Mission continuera de faciliter les activités de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de favoriser les partenariats qu'elle a noués avec eux, conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacun d'eux.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

20. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

21. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Changements proposés : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général									
Postes approuvés 2020/21	1	–	3	1	1	6	1	–	7
Postes proposés 2021/22	1	–	3	1	1	6	1	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général									
Postes approuvés 2020/21	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Postes proposés 2021/22	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2020/21	–	1	1	2	1	5	7	2	14
Postes proposés 2021/22	–	1	1	2	1	5	7	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits humains									
Postes approuvés 2020/21	–	–	3	2	–	5	2	1	8
Postes proposés 2021/22	–	–	3	2	–	5	2	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint-Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	2	–	3	–	2	5
Postes proposés 2021/22	–	–	1	2	–	3	–	2	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	1	2	8	8	3	22	10	5	37
Postes proposés 2021/22	1	2	8	8	3	22	10	5	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : composante opérationnelle

22. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la MINUK œuvrera à la réalisation de son objectif stratégique, qui est de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent à contribuer à la mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, à continuer de promouvoir la confiance entre les communautés, à fournir un appui dans les domaines des droits humains et de l'état de droit, et à assurer ses fonctions de coordination et de facilitation. Dans le cadre de ces priorités, la Mission tiendra compte des questions de genre et des questions intéressant les jeunes dans tous les aspects de son action, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité et

aux résolutions ultérieures concernant les femmes et la paix et la sécurité, et les jeunes et la paix et la sécurité.

23. La MINUK poursuivra les activités entreprises en application de son mandat en ce qui concerne : a) la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne ; b) la facilitation de la participation du Kosovo aux instances internationales et régionales ; c) l'exercice de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade continuera d'appuyer ces activités en maintenant la liaison avec les autorités serbes et avec les principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

24. Pour ce qui est de faciliter la fourniture d'une assistance aux communautés non majoritaires et de proposer des solutions dans le domaine des relations intercommunautaires en général, la Mission élaborera des stratégies visant à contribuer à la coexistence pacifique des communautés au Kosovo, notamment par la promotion du renforcement de la confiance et le renforcement des capacités locales. Elle continuera : a) d'exécuter son programme de renforcement de la confiance et de donner suite aux recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo ; b) d'appuyer les initiatives de réconciliation ; c) de favoriser les rapatriements durables en encourageant les contacts entre les différentes communautés et l'intégration et la réinsertion au Kosovo ; d) de contribuer à la protection des sites du patrimoine culturel et religieux ; e) d'agir en faveur de la participation des femmes et des jeunes à la vie politique, à la prise de décisions et aux initiatives de renforcement de la confiance ; f) de mener des activités de communication stratégique.

25. Dans le nord du Kosovo, la Mission continuera de conseiller le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR sur les questions de sécurité et les questions politiques dans le cadre de diverses instances, en particulier les réunions avec les autorités locales, les représentants et représentantes de la société civile et les organisations internationales.

26. La Mission continuera également de suivre les questions relatives aux droits humains, à l'état de droit et à la sécurité, d'en rendre compte et de fournir un appui dans ce domaine, notamment : a) en veillant à l'application des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et en facilitant le dialogue entre les institutions kosovares, d'une part, et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels, d'autre part ; b) en appuyant les mesures prises pour régler la question des personnes portées disparues ; c) en fournissant une assistance institutionnelle limitée afin de promouvoir les priorités du Kosovo en matière d'état de droit, notamment l'intégration, et de compléter les activités entreprises par les autres partenaires internationaux ; d) en authentifiant les documents d'état civil ; e) en exécutant des fonctions liées à INTERPOL.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives menées par les autorités municipales, ainsi que par les organisations de la société civile et les organisations locales, en vue de promouvoir, dans toutes les municipalités du Kosovo, l'intégration des communautés et de renforcer la confiance entre celles-ci (2019/20 : 754 ; 2020/21 : 450 ; 2021/22 : 500)

1.1.2 Application, par le Gouvernement kosovar, les municipalités et les organisations de la société civile dans l'ensemble du Kosovo, des recommandations faites par le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo (2019/20 : 15 ; 2020/21 : 10 ; 2021/22 : 11)

Produits

- Règlement des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants et représentantes de la société civile, les associations de femmes et les principaux responsables dans toutes les municipalités du Kosovo
- Évaluation des conditions de vie et de sécurité et de la situation socioéconomique des rapatriés au moyen de visites trimestrielles et de réunions avec des rapatriées dans 23 sites et villages d'accueil, et évaluation des conditions et de la situation des déplacés présents dans 8 centres collectifs, l'objectif étant de favoriser le retour et l'intégration durables des déplacés au Kosovo
- Établissement et diffusion électronique, par la MINUK, de 230 rapports de terrain visant à faciliter la prise de décisions concertées et éclairées sur les questions et les problèmes touchant les communautés, tels que les rapatriements, l'égalité des sexes, l'intégration, le patrimoine religieux et culturel et les mesures prises face à la COVID-19, de façon à accroître la coopération avec les partenaires locaux et internationaux, en particulier l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE, l'Union européenne, le corps diplomatique et le Gouvernement kosovar
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre d'au moins 200 réunions qui seront organisées avec le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR et qui porteront sur des questions politiques et des questions relatives à la sécurité dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et d'au moins 500 réunions qui seront organisées avec les autorités locales, les représentants et représentantes des communautés et de la société civile, ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et qui porteront sur la réconciliation entre les communautés et le règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales
- Tenue de 10 réunions de coordination concernant l'évolution de la situation relative aux droits humains au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, et d'au moins 5 réunions avec des représentants et représentantes d'organisations de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits humains, qui porteront sur la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales
- Fourniture, dans le cadre de 12 réunions, d'une assistance et d'un appui techniques au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du médiateur concernant le respect des normes internationales relatives aux droits humains
- Participation à 8 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes avec des représentants et représentantes d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civile en vue de promouvoir la prise en compte des questions de genre et de multiplier les initiatives et activités communes de sensibilisation
- Présentation au Conseil de sécurité de rapports semestriels sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Exécution de 22 projets axés sur le renforcement de la confiance dans le contexte de l'appui aux communautés, qui mettront l'accent sur le renforcement de la confiance entre celles-ci
- Fourniture d'un appui aux initiatives de renforcement de la confiance entre les communautés dans le cadre de 5 projets axés sur le renforcement de la confiance, les jeunes, les femmes et la communication stratégique

- Établissement de revues de presse 6 jours par semaine et distribution électronique à quelque 1 700 destinataires ; publication, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, de 10 communiqués de presse et déclarations à l'appui du mandat de la Mission ; production de 8 vidéos et courts métrages originaux et diffusion sur les plateformes numériques de la Mission (site Web de la Mission, Facebook, Twitter et YouTube), publication de 20 articles sur le site Web de la Mission et de 30 messages dans les médias sociaux afin de faire connaître les activités et les objectifs de la MINUK, notamment, mais pas seulement, ceux concernant le dialogue et le renforcement de la confiance entre les communautés, les jeunes, l'égalité des sexes et les droits humains ; rédaction d'au moins 50 réponses à des questions adressées à la MINUK

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales

1.2.1 Augmentation du nombre d'affaires civiles traitées par le tribunal de première instance de Mitrovica et ses divisions établies à Leposavić/ Leposaviq et à Zubin Potok, comme suite à l'achèvement de l'intégration du système judiciaire, conformément aux accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne (2019/20 : 1 703 ; 2020/21 : 1 250 ; 2021/22 : 1 300)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment au moyen de bons offices, sur toutes les questions liées à la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina qui entrent dans le cadre du mandat de la Mission, à l'occasion de 50 réunions organisées entre les dirigeants de la MINUK et les responsables de Pristina et de Belgrade
- Présidence d'au moins 50 réunions avec des représentants et représentantes de la communauté internationale ou participation à ces réunions, en vue d'améliorer la coordination avec les partenaires internationaux, à savoir le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, EULEX, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la KFOR
- Amélioration de la coopération avec les interlocuteurs locaux à tous les niveaux, avec l'organisation d'au moins 8 visites dans les municipalités
- Fourniture d'un appui, par la participation à des réunions ou par d'autres moyens, concernant quelque 20 manifestations ou réunions relatives à : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, notamment l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'espace aérien commun européen ; b) la participation des institutions kosovares aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, grâce à la participation à 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, et fourniture d'un appui technique dans le cadre des contacts réguliers entretenus avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe, le Comité international de la Croix-Rouge, les associations de familles de personnes disparues et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
- Fourniture d'un appui, par l'organisation de 8 réunions avec le Comité de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo
- Élaboration et conclusion de 1 accord entre la Mission et la KFOR au sujet du transfert de locaux et de camps, qui sont des biens collectifs ou publics, auquel la KFOR procédera au bénéfice des entités du Kosovo

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Progrès dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains

1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes répondant aux enquêtes d'opinion sur le système judiciaire (2019/20 : 24,8 % ; 2020/21 : 31 % ; 2021/22 : 32 %)

1.3.2 Diminution du nombre total d'affaires en souffrance dans les tribunaux du Kosovo (2019/20 : 215 500 ; 2020/21 : 179 000 ; 2021/22 : 178 000)

1.3.3 Respect du principe de responsabilité par les autorités kosovares dans le domaine des droits humains : application d'un pourcentage croissant de recommandations émanant du Bureau du médiateur du Kosovo (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 50 % ; 2021/22 : 52 %)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 12 réunions, afin de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice
- Établissement de 1 rapport annuel sur les principaux faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'état de droit et formulation de recommandations à l'intention des institutions judiciaires du Kosovo, de la société civile et des partenaires internationaux
- Suivi de 50 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits humains, et établissement de rapports connexes
- Traitement d'environ 2 000 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation, par la Mission, de documents kosovars, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité transfrontalière organisée et vols de véhicules à l'échelle internationale) aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes
- Fourniture d'un appui aux institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits humains dans le cadre de 3 projets
- Établissement d'au moins 3 communications en réponse aux requêtes émanant des organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, après examen et révision des informations émanant des autorités kosovares, de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, de l'OSCE et d'autres parties prenantes
- Fourniture d'un appui à l'occasion d'au moins 1 visite des rapporteurs spéciaux au Kosovo

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent stables. EULEX, l'OSCE et la KFOR maintiennent leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (composante opérationnelle)

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2020/21										8
Effectif proposé 2021/22										8
Variation nette										–
II. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2020/21										10
Effectif proposé 2021/22										10
Variation nette										–
Total (militaires et personnel de police)										
Effectif approuvé 2020/21										18
Effectif proposé 2021/22										18
Variation nette										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>										
<i>Volontaires des Nations Unies</i>										
<i>Total</i>										
III. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
Bureau des affaires politiques										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	1	–	3	6	2	11	
Postes proposés 2021/22	–	–	2	1	–	3	6	2	11	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau des affaires juridiques										
Postes approuvés 2020/21	–	1	4	5	1	11	2	–	13	
Postes proposés 2021/22	–	1	4	5	1	11	2	–	13	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations										
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	3	–	6	10	3	19	
Postes proposés 2021/22	–	1	2	3	–	6	10	3	19	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de l'état de droit										
Postes approuvés 2020/21	–	1	7	5	1	14	8	2	24	
Postes proposés 2021/22	–	1	7	4	1	13	9	2	24	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–	
Bureau de l'état de droit (équipe de direction)										
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	–	–	3	1	–	4	
Postes proposés 2021/22	–	1	2	–	–	3	2	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1	

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>								
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2020/21	–	–	4	4	–	8	4	2	14
Postes proposés 2021/22	–	–	4	3	–	7	4	2	13
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e) pour les questions de police									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	1	3	3	–	6
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	1	3	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	–	–	1	8	1	10
Postes proposés 2021/22	–	–	1	–	–	1	8	1	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Postes proposés 2021/22	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional de Mitrovica									
Postes approuvés 2020/21	–	1	3	7	1	12	30	5	47
Postes proposés 2021/22	–	1	3	7	1	12	30	5	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Belgrade									
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	1	2	6	5	–	11
Postes proposés 2021/22	–	1	2	1	2	6	5	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2020/21	–	5	22	22	5	54	72	13	139
Postes proposés 2021/22	–	5	22	21	5	53	73	13	139
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
Total (I à III)									
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	–	–	–	–	–	157
Postes proposés 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	157
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Bureau de l'état de droit

27. Il est proposé qu'un poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) relevant de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit soit réaffecté et transformé en un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au secrétariat du Bureau de l'état de droit afin d'accroître les capacités du Bureau en matière de gestion des programmes et des projets, de coordination, d'établissement de rapports et d'évaluation des activités prescrites dans le domaine de l'état de droit. Le ou la spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) sera notamment, au sein du Bureau de l'état de droit, la personne référente chargée de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance nouvellement introduit et de la coordination de l'élaboration des contributions et des rapports sur le cadre de budgétisation axée sur les résultats. En outre, le ou la titulaire de ce poste contribuera à la conception et à l'établissement des propositions d'activités relatives aux programmes, organisera la collaboration avec la Division de l'appui à la mission et le Bureau des affaires juridiques afin que les propositions et les mémorandums d'accord connexes soient conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, surveillera la mise en œuvre et assurera le suivi avec les partenaires d'exécution pour veiller à ce que les activités progressent et à ce que les rapports soient établis en temps voulu. Le fait de confier ces fonctions à un membre du personnel recruté sur le plan local, qui maîtrise les deux langues officielles et est au fait du contexte local, permettra d'améliorer la communication et la coordination avec les institutions locales garantes de l'état de droit ainsi que le dialogue avec la société civile kosovare. Quant aux attributions et responsabilités liées au poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit qu'il est proposé de réaffecter et de transformer, elles seront assumées par le reste du personnel de la Section.

Composante 2 : appui

28. La composante est chargée de fournir des services de manière rapide, efficace, efficiente et responsable afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en livrant les produits prévus, en améliorant les services et en obtenant des gains d'efficience. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 8 observateurs militaires, 10 membres de la police des Nations Unies et 356 membres du personnel civil. Cet appui portera sur tous les domaines : administration du personnel, soins de santé ; informatique et communications, opérations logistiques, y compris les services d'entretien des installations, les transports terrestres et l'approvisionnement, visas et voyages, gestion des biens et sécurité.

29. Au cours de l'exercice 2021/22, la Mission continuera de consolider les activités qu'elle mène dans le cadre du plan triennal relatif à l'assurance de la qualité en s'attachant à élaborer des outils d'analyse décisionnelle et à renforcer les capacités des personnes qui, dans ses rangs ou dans d'autres missions, utiliseront ces outils.

30. La Mission continuera d'appliquer des mesures conformes aux dispositions de la norme ISO 9001:2015, qui porte sur les systèmes de gestion de la qualité, dans le cadre de ses opérations d'appui.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 13,3 % ; 2020/21 : 10 % \pm 3 % ; 2021/22 : 10,0 % \pm 3 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 44,5 % ; 2020/21 : \geq 39 % ; 2021/22 : \geq 44 %)

2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 128 ; 2020/21 : \leq 120 ; 2021/22 : \leq 120)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 142 ; 2020/21 : \leq 130 ; 2021/22 : \leq 120)

2.1.5 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 86 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 100)

2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 94 % ; 2020/21 : \geq 85 % ; 2021/22 : \geq 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

2.1.8 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2019/20 : 1 838 ; 2020/21 : \geq 1 800 ; 2021/22 : \geq 1 800)

*Produits***Amélioration des services**

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Conduite d'une enquête interne annuelle sur la satisfaction des clients afin de déterminer les points à améliorer et d'en tenir compte dans les programmes de travail annuels
- Conduite d'une évaluation annuelle des besoins de formation afin de déterminer les priorités de la Mission en matière de formation et de renforcement des capacités, conformément à son mandat et aux nouvelles priorités de l'Organisation
- Amélioration de la gestion de la performance et des normes relatives à l'établissement de rapports à ce sujet au sein de la Mission et recours à des outils d'analyse décisionnelle aux fins de la communication d'informations sur la gestion de la performance de la Mission

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 41,3 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 356 civils (112 agents recrutés sur le plan international, 220 recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission au bénéfice de 187 membres du personnel civil et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission au bénéfice de 38 membres du personnel civil
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 135 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et 53 demandes de voyage en dehors de celle-ci à des fins autres que la formation, et 34 demandes de voyage à des fins de formation

Initiatives dans le domaine de l'environnement

- Mise en œuvre d'initiatives conformes aux objectifs proposés dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030) présenté par le Secrétaire général, l'objectif étant notamment que la Mission obtienne la certification ISO 14001:2015 sur la gestion de l'environnement

Installations et infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 14 bâtiments destinés au personnel civil répartis entre 5 sites
- Exécution de 5 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 14 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (8 puits et 2 stations d'épuration) dans 2 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 4 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 4 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 216 002 litres de carburant (84 992 litres pour les transports terrestres, 68 010 litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations, et 63 000 litres de gaz de pétrole liquéfié pour le chauffage) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 9 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 366 radios portatives, de 75 radios mobiles pour véhicules et de 15 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 2 microterminaux VSAT, 2 centraux téléphoniques et 20 liaisons hertziennes, et gestion de forfaits pour 1 téléphone satellite et pour 12 téléphones mobiles

-
- Fourniture de 366 ordinateurs et de 58 imprimantes pour un effectif moyen de 366 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 84 appareils permettant au personnel de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
 - Services d'appui et de maintenance pour 17 réseaux locaux et réseaux étendus dans 8 sites
 - Analyse de données géospatiales, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 5 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 cellule médicale à Pristina et de 1 dispensaire à Mitrovica assurant des services médicaux et administratifs courants et des interventions d'urgence
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III et 1 de niveau IV) : 1 site à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 à l'extérieur

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 0,7 million de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution de 200 000 kg de marchandises au maximum dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 10,3 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et policiers (8 observateurs militaires et 10 membres de la police des Nations Unies)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 18 militaires et policiers
- Appui au traitement de 4 demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 76 véhicules appartenant à l'ONU (50 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 5 véhicules blindés et 8 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages) dans 4 ateliers répartis sur 3 sites et fourniture de services de transport

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent stables. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division de l'appui à la mission										
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	–	–	3	7	1	11	
Postes proposés 2021/22	–	1	2	–	–	3	7	1	11	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion des opérations et des ressources										
Postes approuvés 2020/21	–	–	4	2	8	14	35	3	52	
Postes proposés 2021/22	–	–	4	2	8	14	35	3	52	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion de la prestation de services										
Postes approuvés 2020/21	–	–	3	–	–	3	19	1	23	
Postes proposés 2021/22	–	–	3	–	–	3	19	1	23	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion de la chaîne d'approvisionnement										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	1	2	5	27	1	33	
Postes proposés 2021/22	–	–	2	1	2	5	27	1	33	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (Division de l'appui à la mission)										
Postes approuvés 2020/21	–	1	11	3	10	25	88	6	119	
Postes proposés 2021/22	–	1	11	3	10	25	88	6	119	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	2	9	11	49	–	60	
Postes proposés 2021/22	–	–	–	2	9	11	49	–	60	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe déontologie et discipline										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total composante 2 (Appui)										
Postes approuvés 2020/21	–	1	12	5	19	37	137	6	180	
Postes proposés 2021/22	–	1	12	5	19	37	137	6	180	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	265,0	339,7	357,3	17,6	5,2
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	292,7	390,3	411,2	20,9	5,4
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	557,7	730,0	768,5	38,5	5,3
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	18 280,4	19 538,9	20 177,4	638,5	3,3
Personnel recruté sur le plan national	10 179,6	10 273,9	11 400,7	1 126,8	11,0
Volontaires des Nations Unies	775,0	868,4	890,5	22,1	2,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	64,0	64,0	65,8	1,8	2,8
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	29 299,0	30 745,2	32 534,4	1 789,2	5,8
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	29,2	35,6	38,1	2,5	7,0
Voyages officiels	310,7	318,6	319,8	1,2	0,4
Installations et infrastructures	2 594,2	2 851,1	2 732,2	(118,9)	(4,2)
Transports terrestres	453,2	156,7	182,0	25,3	16,1
Opérations aériennes	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–
Communications et informatique	1 937,1	2 140,6	1 869,8	(270,8)	(12,7)
Santé	151,0	62,0	69,2	7,2	11,6
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 907,8	2 787,5	2 784,5	(3,0)	(0,1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	7 383,2	8 352,1	7 995,6	(356,5)	(4,3)
Montant brut	37 239,9	39 827,3	41 298,5	1 471,2	3,7
Recettes provenant des contributions du personnel	3 836,6	3 922,1	4 105,4	183,3	4,7
Montant net	33 403,43	35 905,2	37 193,1	1 287,9	3,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	37 239,9	39 827,3	41 298,5	1 471,2	3,7

B. Contributions non budgétisées

31. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	83,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	83,4

^a Y compris les terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

32. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Voyages officiels	16,0	Recours accru à des plateformes de formation en ligne, ce qui entraînera une réduction des dépenses relatives aux voyages effectués à des fins de formation
Total	16,0	

D. Taux de vacance

33. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	10,0	5,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,3	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	–	–	–
Agents des services généraux	2,2	1,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	20,8	11,0	11,0

34. Les taux de vacance proposés sont fondés sur les tendances observées par le passé et tiennent compte des circonstances propres à la Mission en ce qui concerne le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour l'exercice 2021/22 ont notamment été déterminés en tenant compte des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pendant l'exercice en cours, du plan de recrutement et des déploiements prévus au cours de l'exercice budgétaire.

E. Formation

35. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	106,7
Fournitures, services et matériel divers	
Frais de formation, fournitures et services	77,3
Total	184,0

36. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2021/22, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>
Formation interne	18	9	54	12	21	133	–	–	–
Formation externe ^a	23	33	23	9	21	15	2	–	–
Total	41	42	77	21	42	148	2	–	–

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

37. Le plan de formation pour l'exercice 2021/22 vise à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national, et à améliorer leurs compétences professionnelles et techniques moyennant des cours de formation dans les domaines ci-après : budget et finance ; questions de genre ; droits humains ; maintien de l'ordre ; direction et gestion ; affaires médicales, politiques et civiles ; achats ; état de droit ; sécurité. La Mission continuera de privilégier la formation interne chaque fois que possible.

F. Projets de renforcement de la confiance

38. Les dépenses prévues au titre des projets de renforcement de la confiance pour l'exercice 2021/22, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (montant effectif)	327,7	19
2020/21 (montant approuvé)	389,1	22
2021/22 (montant proposé)	389,1	22

39. Un montant de 389 100 dollars est proposé pour l'exercice 2021/22 au titre de l'exécution de 22 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) promotion du renforcement de la confiance et de la réconciliation intercommunautaire ; b) inclusion des groupes non majoritaires et marginalisés, notamment des communautés rom, ashkali et égyptienne ; c) autonomisation et participation des femmes et des jeunes, et promotion des activités interethniques.

G. Autres activités relatives aux programmes

40. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Exécution de 5 projets visant à soutenir et à promouvoir la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance entre les communautés, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes ainsi que sur la communication stratégique	1 142,0
Exécution de 3 projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits humains, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains	845,0
Total	1 987,0

41. Le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2021/22 prévoit un montant de 1 987 000 dollars pour l'exécution de 8 activités relatives aux programmes dans les domaines de la stabilisation des communautés et du renforcement de la confiance entre les populations locales (l'accent étant mis sur les questions de genre et les jeunes), de l'état de droit et des droits humains :

a) **Stabilisation des communautés et renforcement de la confiance** : la MINUK continuera de favoriser l'application des recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo portant sur la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance – deux domaines qu'elle juge prioritaires –, en exécutant des projets destinés à faciliter les activités de renforcement de la confiance entre les communautés et à promouvoir une communication stratégique axée sur les solutions. Elle continuera également de favoriser la participation des femmes et des jeunes aux activités de renforcement de la confiance, à la prise de décisions et aux initiatives de dialogue politique en cours,

le but étant de faire avancer l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au Kosovo ;

b) **État de droit et droits humains** : la MINUK poursuivra la mise en œuvre de projets visant à appuyer les institutions garantes de l'état de droit au Kosovo, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains. Ces projets viseront avant tout à faciliter l'accès à la justice et à renforcer l'état de droit pour tous, à promouvoir et à protéger les droits humains au Kosovo et à améliorer la sécurité des communautés en favorisant une coopération plus étroite au niveau local entre le Service de police du Kosovo, les comités locaux de sûreté publique et la société civile.

III. Analyse des variations¹

42. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	17,6	5,2 %

• Paramètres budgétaires : évolution des taux de change

43. L'augmentation des crédits demandés tient principalement à l'application d'un taux de change de 0,837 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,896 euro lors de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	20,9	5,4 %

• Paramètres budgétaires : évolution des taux de change

44. L'augmentation des ressources nécessaires tient principalement à l'application d'un taux de change de 0,837 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,896 euro lors de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	638,5	3,3 %

• Paramètres budgétaires : modification des barèmes des traitements

45. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par l'application d'un coefficient d'ajustement de 31,7 aux prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan international, alors que ce coefficient était de 26,3 lors de l'exercice 2020/21. Cette augmentation est en partie compensée par la transformation proposée d'un poste P-2 en un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 126,8	11,0 %

• **Paramètres budgétaires : modification des barèmes des traitements**

46. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local, promulgués en avril 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2019 ; b) l'application d'un taux de change de 0,837 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,896 euro pour l'exercice 2020/21 ; c) la transformation proposée d'un poste P-2 en un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	2,5	7,0 %

• **Gestion : initiatives intersectorielles**

47. L'augmentation des ressources demandées est imputable à la part revenant à la Mission dans certaines dépenses liées aux jurys d'experts.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(118,9)	(4,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

48. La diminution des ressources nécessaires est principalement due au fait que moins de projets de construction sont prévus pour l'exercice 2021/22 et que les crédits demandés pour l'achat de groupes électrogènes et d'installations préfabriquées sont moindres que prévu. Elle est en partie contrebalancée par l'application d'un taux de change de 0,837 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,896 euro lors de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	25,3	16,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

49. L'augmentation des crédits demandés, qui est principalement imputable au remplacement prévu du Système CarLog, est compensée en partie par le fait que le coût unitaire du litre de gazole devrait s'établir à 0,32 dollar, contre un coût de 0,50 dollar prévu au titre de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(270,8)	(12,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

50. La diminution des ressources nécessaires est principalement due aux facteurs suivants : a) les crédits demandés pour l'acquisition de matériel informatique et de matériel de communication sont moindres que prévu, les appareils obsolètes de la Mission ayant déjà été remplacés ; b) aucune dépense au titre du projet d'archivage numérique n'est prévue pendant l'exercice 2021/22 ; c) certains services de communication ne sont plus utilisés et le coût des licences et redevances relatives à certains des logiciels propres à la Mission est moins élevé que prévu.

	<i>Variation</i>	
Santé	7,2	11,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

51. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement liée aux dépenses prévues au titre des licences d'exploitation du logiciel EarthMed et de l'achat de fournitures médicales supplémentaires.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

51. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK portent sur l'ouverture de crédits de 41 298 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, et sur la mise en recouvrement de ce montant.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/288 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles

(Résolution 74/288)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9)

Mesures prises

Les directives énoncées à la section 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour le 30 juin 2020, plus particulièrement celles exposées à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence), récapitulent les différentes méthodes existantes et expliquent lesquelles choisir en fonction de la situation.

Le Secrétariat a chargé un(e) consultant(e) d'évaluer les pratiques de l'ONU en matière de passation de marchés dans le domaine des services de transport aérien et de formuler des recommandations visant à renforcer les capacités et le savoir-faire dans ce domaine. L'étude porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) appliquées dans le domaine des services de transport aérien et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour. Les résultats de l'étude devraient être disponibles sous peu.

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10)

Il est indiqué dans la section 1.4 du Manuel des achats que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs visant à garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Des informations détaillées sur les marchés attribués et les commandes passées par toutes les entités du Secrétariat sont désormais publiées sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats.

L'ONU a tenu compte de cette exigence dans le Manuel des achats, en particulier à la section 10.2.1 (Publication des marchés attribués). Le site Web de la Division des achats a été actualisé. Il est désormais plus accessible et contient des informations supplémentaires, notamment des estimations des besoins des missions politiques spéciales et des renseignements sur l'attribution de marchés y relative. Il sera procédé à de nouvelles mises à jour du site en vue d'y publier des informations supplémentaires d'ici la fin du deuxième trimestre de 2021.

Les fournisseurs qui ont participé à des appels à la concurrence ayant abouti à des attributions supérieures à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue peuvent demander, dans le cadre d'une séance de bilan, des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation, qui est examinée par un comité indépendant.

Depuis le 1^{er} août 2020, les fournisseurs qui ont soumis des offres ou des propositions peuvent assister virtuellement à toutes les cérémonies d'ouverture des plis. De plus, conformément aux procédures prévues à la section 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les fournisseurs pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

À la section 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les spécialistes des achats doivent tenir, pour chaque

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12)

appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus.

En ce qui concerne les services de transport aérien, dans le cadre des appels d'offres, les fournisseurs sont informés, à l'ouverture des plis, des types d'appareils proposés par les différents soumissionnaires et du prix proposé par appareil. Après l'attribution du marché, les informations confirmant le montant de l'offre qui a été retenue sont affichées sur le site Web de la Division des achats.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé à la MINUK depuis novembre 2019. Grâce à lui, la MINUK peut :

- a) élaborer un plan à l'échelle de la Mission tenant compte du contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- b) évaluer les effets et l'efficacité de ses activités, en se fondant sur des données et des analyses ;
- c) réviser et mettre à jour régulièrement le plan à la lumière de l'évolution de la situation au niveau local et des éléments probants concernant l'efficacité de ses activités.

La MINUK lancera son premier cycle d'évaluation dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020/21 et procédera à la première évaluation durant le troisième trimestre de l'exercice. Cette évaluation lui permettra de mesurer les résultats obtenus au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, et de déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches. La Mission s'efforcera également d'intégrer certains des indicateurs relatifs au Système dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Pour renforcer la planification intégrée et l'évaluation de la performance, la Mission a avancé dans la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ce qui lui a permis de mieux définir les priorités stratégiques et de mieux séquencer les activités prescrites grâce à la mise en correspondance avec les mécanismes plus généraux de planification, de budgétisation et de prise de décision.

Dans le cadre de la mise en service, la MINUK a notamment utilisé des indicateurs permettant d'évaluer les effets des tâches prescrites, ce qui aide l'équipe dirigeante à prendre des décisions.

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13)

La Mission achèvera l'établissement de son cadre de résultats relatif au Système complet de planification et d'évaluation de la performance et lancera le premier cycle d'évaluation au cours du deuxième ou du troisième trimestre de l'exercice 2020/21. La première évaluation de la performance dans le cadre du Système devrait intervenir durant le troisième trimestre de l'exercice 2020/21. Après cette évaluation, la Mission commencera à utiliser progressivement le Système pour orienter sa budgétisation axée sur les résultats et proposera que des ressources supplémentaires soient consacrées à la mise en service du Système.

La Mission confirme qu'elle dispose de solides systèmes de contrôle interne et que des vérifications rigoureuses sont réalisées en ce qui concerne l'exécution du budget et la surveillance de cette exécution. En particulier, la Mission procède à un examen minutieux de ses besoins lors de l'établissement des budgets afin de veiller à ce que les budgets qu'elle propose donnent une image réaliste des besoins fonctionnels et permettent de répondre aux besoins opérationnels. Le budget global et les priorités du Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que les propositions de projets programmatiques de fond sont examinés lors des réunions du Groupe exécutif chargé de la gestion des ressources, composé de la Chef de l'appui à la Mission, de la Chef de cabinet et du (de la) Conseiller(ère) principal(e) pour les questions de police et présidé par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général. Ce groupe fait des recommandations au Représentant spécial du Secrétaire général sur les projets proposés et supervise l'exécution du budget pendant l'exercice. La Mission examine l'exécution de son budget et analyse ses besoins en ressources de manière régulière. L'équipe dirigeante de la Mission contrôle la mise en œuvre du plan d'acquisition auprès des responsables des unités à comptabilité autonome, afin de veiller à ce que ces derniers disposent d'informations complètes et à jour sur les besoins de la Mission et qu'ils soient en mesure de prendre rapidement des décisions au cas où il faudrait revoir les priorités en matière d'affectation des ressources pour faire face à des dépenses non budgétisées. Le dispositif mis en place à la Mission pour suivre l'exécution du budget et en rendre compte régulièrement comprend notamment des réunions mensuelles du groupe de travail sur les dépenses budgétisées, qui sont présidées par la Chef de l'appui à la Mission et auxquelles participent les responsables des unités à comptabilité autonome et des représentants des sections opérationnelles. Ces réunions sont l'occasion d'examiner et d'analyser

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l’empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des 5 piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d’ensemble (par. 17)

Se déclare préoccupée par les allégations d’exploitation et d’atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d’appliquer sa politique de tolérance zéro à l’égard de l’exploitation et des atteintes sexuelles concernant l’ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 18)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d’améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 19)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu’il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le

l’état d’exécution du budget et des plans d’achats et d’acquisitions, et de formuler des recommandations et des conseils sur l’exécution du budget conformément aux tâches et aux priorités inscrites au mandat de la Mission. L’exécution budgétaire des projets liés aux activités relatives aux programmes fait également l’objet d’un suivi régulier lors de la réunion de coordination tenue deux fois par mois au niveau opérationnel, qui est présidée par la Chef de cabinet et la Chef de l’appui à la Mission. L’objectif de cette réunion est également d’examiner l’avancée des activités relatives aux programmes et de suivre l’application des recommandations et des décisions du Représentant spécial du Secrétaire général et du Groupe de pilotage des activités de programme.

Pendant l’exercice 2021/22, la MINUK entend exécuter un plan d’action environnemental visant à lui permettre de réduire les effets de ses activités sur l’environnement. Ce plan prévoira des procédures permettant de mesurer et de réduire l’impact environnemental de la Mission dans des domaines clefs, notamment l’énergie, l’eau et les eaux usées, et la gestion des déchets.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l’exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUK, pour donner suite aux demandes formulées.

La question de la sûreté et de la sécurité du personnel de la Mission (militaires et personnel de police, et personnel civil), est régie par les politiques et directives du Département de la sûreté et de la sécurité. Toutes les mesures d’atténuation nécessaires pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel sont prises, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle énoncées dans les documents relatifs à la gestion des risques de sécurité actuels établis dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies au Kosovo.

La MINUK ne prévoit aucune dépense au titre de projets à effet rapide pour l’exercice 2020/21 ou l’exercice 2021/22.

respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 20)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 21)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement et décide de ne pas supprimer, pendant l'exercice budgétaire en cours, les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus (par. 22)

Prie également le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 23)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 24)

La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour réduire les délais de recrutement, notamment : a) en collaborant étroitement avec les responsables de postes à pourvoir à toutes les étapes de la procédure de recrutement ; b) en établissant des orientations à l'intention de ces responsables aux fins du respect des règles et règlements régissant le recrutement du personnel ; c) en prodiguant à ces responsables des conseils sur la procédure de recrutement dans Inspira.

La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour pourvoir les postes vacants en collaborant étroitement avec les responsables de postes à pourvoir et en formulant de nouvelles recommandations sur la procédure de recrutement dans Inspira. Au 31 décembre 2020, la Mission ne comptait aucun poste resté vacant depuis plus de 24 mois.

La MINUK ne comptait aucun poste resté vacant depuis plus de 24 mois au 31 décembre 2020.

La Mission renforcera encore sa collaboration et sa coopération avec l'équipe présente au Kosovo, ainsi que sa collaboration avec ses principaux partenaires internationaux – la KFOR, EULEX, le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, l'OSCE et le Conseil de l'Europe – et différents intervenants bilatéraux et internationaux, notamment dans le cadre de consultations régulières tenues au niveau des dirigeants.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/74/737/Add.5 et résolution 74/288 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également A/73/755/Add.4, par. 22) (par. 14).

Les taux de vacance retenus pour le personnel civil pour 2021/22 tiennent compte des tendances observées par le passé, des taux actuels d'occupation des postes et des projections de déploiement pour l'exercice.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement ([A/71/836](#), par. 108) (par. 16).

Le Comité consultatif souligne de nouveau qu'il convient de déterminer, dans les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins 2 ans, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs ([A/73/755/Add.4](#), par. 22 et [A/69/839](#), par. 67 ; voir également la résolution [66/264](#) de l'Assemblée générale) (par. 17).

La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour pourvoir les postes vacants en collaborant étroitement avec les responsables de postes à pourvoir et en formulant de nouvelles recommandations sur la procédure de recrutement dans Inspira.

La MINUK ne comptait aucun poste resté vacant depuis plus de 24 mois au 31 décembre 2020.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la Mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

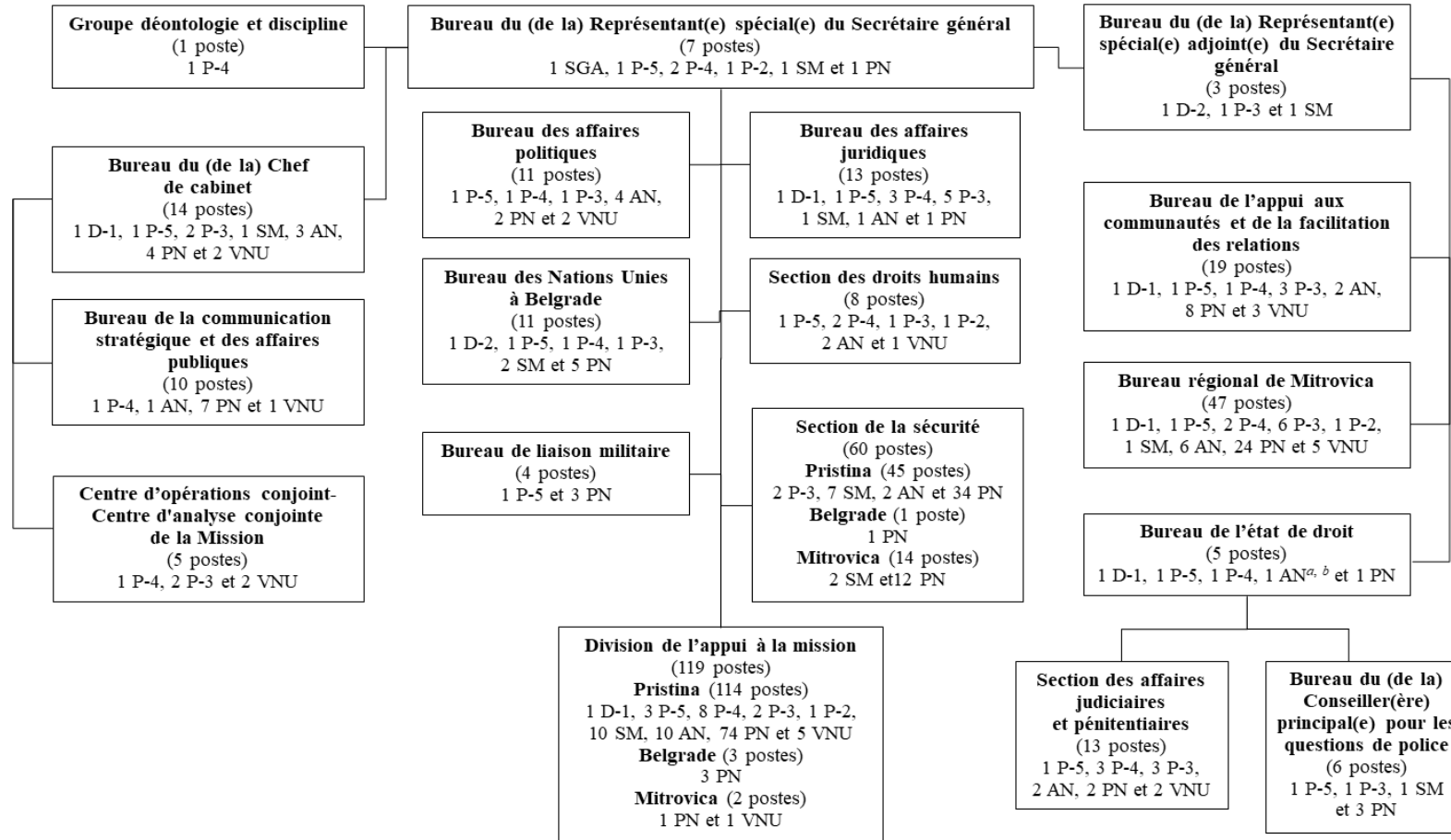
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

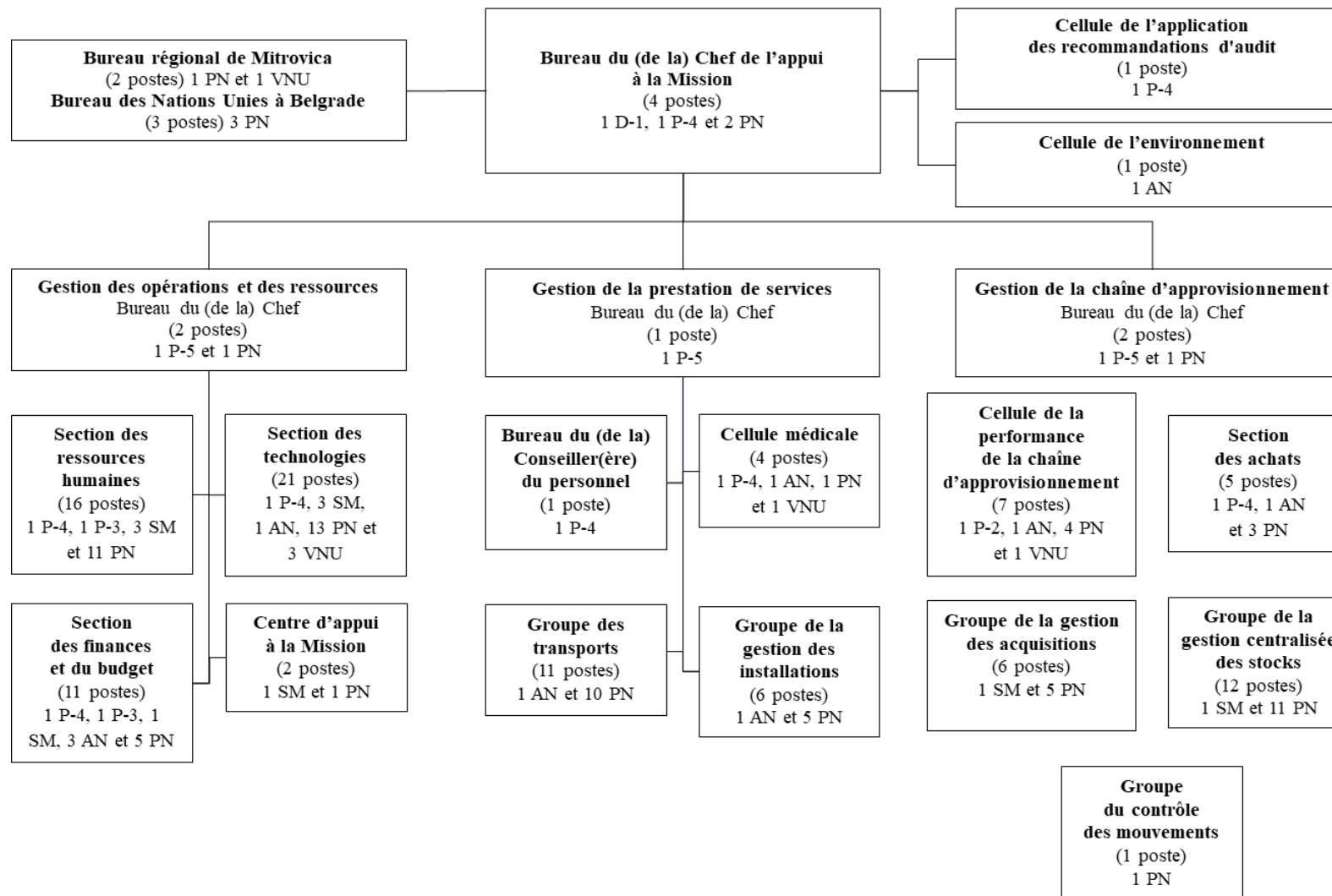


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; PN = personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Réaffectation.

^b Transformation.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; PN = personnel recruté sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Carte

